

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

Délibération n°2019/004846

Rapport n°1.2.5 - Evolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments

Evolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

Suite à la création d'un service Maîtrise d'œuvre (MOE) au sein du Département Architecture et Bâtiment :

- création d'un poste de cadre expert faisant fonction d'adjoint au chef de service MOE (attendus en termes d'expertise technique et augmentation de son périmètre d'intervention),
- homogénéisation du calibrage des postes de techniciens fluides (expertise minimale requise ; augmentation du champ d'application de la prise en compte de la Qualité de l'Air Intérieur).

Contexte

Le Département Architecture et Bâtiments (DAB) est le gestionnaire patrimonial des 3 entités (Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et CCAS) pour près de 700 édifices représentant environ 512 000 m² de surface de plancher dont près de 42 sont protégés au titre des Monuments Historiques (MH).

Pour ce faire, il dispose d'un budget annuel (toutes collectivités confondues) :

- d'investissement de 20 millions d'euros dont une partie est encadrée par le Plan Pluriannuel d'Investissement,
- de fonctionnement de 1 million d'euros hors masse salariale.

Le DAB s'appuie sur près de 100 collaborateurs en étant aujourd'hui organisé autour de deux grandes missions assumées chacune par une Direction :

- Direction du Patrimoine : gestion patrimoniale au long cours, travaux d'entretien préventif et curatif ainsi que de rénovation dans l'optique de garantir une disponibilité des équipements publics et locaux de travail la plus grande possible,
- Direction de l'Architecture : réalisation des programmes de travaux des grandes opérations de construction, réhabilitation, restructuration et extension de bâtiments dans une optique qualité – coûts – délais,
- épaulées par un Service Administratif et Financier (SAF) mutualisé avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie (DME).

Afin de tendre vers une amélioration de la lisibilité des missions réalisées, le DAB a été réorganisé de la manière suivante :

- création d'un service unique dénommé « Maîtrise d'œuvre » (MOE), résultant de la fusion de 2 services : « Bureau d'études » (dessinateurs-projeteurs et conducteurs de travaux) et « Gestion technique » (techniciens fluides),
- création d'un service « Maîtrise d'Ouvrage et Aide aux communes » avec un chef de service encadrant les chargés d'opérations de la Direction de l'Architecture pour garantir des pratiques homogènes et un même niveau de qualité quant aux prestations réalisées en conduite d'opérations,
- repositionnement de 2 fonctions au « bon niveau » auprès du (de la) Directeur (trice) du Patrimoine (recrutement en cours) : « Gestion numérique du Patrimoine » et « Gestion de travaux Monuments Historiques – Référent DRAC » comme autant d'assistance technique auprès de la Direction.

Cette réorganisation a été validée lors du Comité Technique du vendredi 7 juin 2019.

Evolutions envisagées

Dans le cadre de cette réorganisation, le recalibrage de deux postes à temps complet au sein du service Maîtrise d'œuvre dans les effectifs permanents de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole est souhaitée :

- Evolution du poste d'agent technique polyvalent (catégorie C) en poste de technicien (catégorie B).

Le poste recalibré correspondra à un poste de technicien spécialisé en Génie climatique (catégorie B, filière technique, cadre d'emploi des techniciens territoriaux, tous grades de ce cadre d'emploi, rattachement à la Direction Architecture, temps complet).

Les missions générales de cet emploi sont les suivantes :

- réaliser des études de faisabilité,
- étudier, concevoir et faire réaliser par des entreprises des travaux de ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, distribution d'eau chaude sanitaire sur des opérations de construction, rénovation ou aménagement de bâtiments, en prenant en compte les réglementations en vigueur, la qualité sanitaire et la performance énergétique et environnementale,
- assurer le suivi de la maintenance des installations de ventilation mécanique,
- participer au suivi de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du patrimoine,
- intervenir dans les bâtiments de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (EPCI), du CCAS ou encore des communes du territoire de Grand Besançon Métropole dans le cadre de l'aide aux communes.

Cet emploi requiert dès lors une expertise minimale pour la conception et la direction de l'exécution de travaux de génie climatique. A cela s'ajoute l'augmentation du champ d'application de la prise en compte de la Qualité de l'Air Intérieur englobant des typologies de bâtiments bien plus importantes.

Cette évolution conduira en outre à l'homogénéisation des calibres de postes de techniciens fluides (catégorie B).

- Evolution du poste de technicien (catégorie B) en poste de cadre-expert (catégorie A).

La création du service MOE composé d'une équipe pluridisciplinaire de dessinateurs-projeteurs, techniciens fluides et conducteurs de travaux rend pertinente la mise en place d'un binôme à sa tête. L'ancien poste de chef de service « Bureau d'études » devient celui de chef de service « Maîtrise d'œuvre ». Il sera épaulé par ce cadre-expert faisant fonction d'adjoint.

Ce dernier poste est par conséquent recalibré, en raison notamment de l'augmentation de son périmètre d'intervention et des attendus en termes d'expertise technique.

Il correspondra ainsi à un poste d'ingénieur (catégorie A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade maximum d'ingénieur, rattachement à la Direction Architecture, temps complet).

Les missions générales de cet emploi sont les suivantes :

- assurer la responsabilité, la gestion et l'encadrement du service Maitrise d'Œuvre,
- conduire la déclinaison des orientations du Département,
- fixer des objectifs et des critères d'efficience,
- mettre en œuvre les objectifs opérationnels,
- réaliser et piloter les études et travaux pour les opérations réalisées en maîtrise d'œuvre publique,
- réaliser et piloter les études et travaux pour les opérations d'entretien, de construction et de réhabilitation réalisées en maîtrise d'œuvre publique,
- accompagner les projets du Département sur le volet de la qualité environnementale.

Tableau synthétique

AVANT	APRES	Evolution
Adjoint technique (C)	Technicien (B)	Catégorie C → Catégorie B
Technicien (B)	Ingénieur (A)	Catégorie B → Catégorie A

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- l'évolution d'un poste d'agent technique polyvalent (relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques) en poste de technicien spécialisé (relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- l'évolution d'un poste de technicien (relevant du cadre d'emploi des techniciens) en poste de cadre-expert (relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0